



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2020-11

Séance du 12 mai 2020

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Procès-verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 10 avril 2020**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés:

Nombre de vote pour: 19

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire du 10 avril 2020, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 12 mai 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 10 avril 2020

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Corinne ROBACZEWSKI

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Anne GAGEY; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL; Bernard REITEL; Laurence TILLOY; Gabriel VELU

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Sylvie BERGER; Christine BLONDEAU ; Frédéric BOUSSEMART; Eric DEHAY; Marc DUTOIT; Marie-Hélène GARCIA; Hervé ROISSE

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE; Patricia MARTIN; Béatrice VANOFF-DELEPLACE (pp.)

Représentants des Usagers

Farah AZZOUC (pp.) ; Radoin TILEHGHOUE ; Habib BARRY ; Quentin SPELLEBOUT (pp.)

Personnalités extérieures

Représentant du Conseil Régional: Nathalie GHEERBRANT (pp.)

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Sandrine FRESICAL

Membres de droit avec voix consultative

Brigitte BUFFARD-MORET ; Isabelle CABY; Olivier CHOVAUX; Sylvie COSTE; Anne-Laure HOJNATZKI; Corinne LEBLOND; Jérôme LONGUEPEE, Bertrand MAZURE; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Membres excusés

Martin GEISS

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Projet de délibération relative au fonctionnement par visioconférence de la CFVU

II/ FORMATIONS

- 1) Projet de délibération portant cadrage des modifications des modalités de contrôles des connaissances prises en raison de la crise de COVID-19 (vote)
- 2) Recrutement en Master 1: modifications des pré-requis en raison de la crise du COVID-19 (vote)

III/ QUESTIONS DIVERSES

I/ GOUVERNANCE : points d'actualité

Une CFVU exceptionnelle est organisée par visioconférence afin d'organiser sur le plan de la scolarité la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Avant de commencer la séance, et conformément à la délibération d'organisation, Anne-Laure Hojnatzki procède à l'appel des membres de la CFVU par ordre alphabétique au sein de chaque collège.

28 personnes sont présentes au moment de l'appel, dont 18 membres avec voix délibérative. Une personne s'est connectée peu après l'appel et quatre procurations sont enregistrées, portant ainsi le nombre de votants à 23.

1 - Projet de délibération relative au fonctionnement par visioconférence de la CFVU

En premier lieu, le président présente le projet de délibération pour l'organisation de cette CFVU à distance et il attire en particulier l'attention des membres de la CFVU sur les deux derniers points.

Afin de faciliter les débats et d'organiser les votes, il faut :

- se signaler pour intervenir et attendre que le président donne la parole ;
- au moment du vote, manifester le vote contre ou l'abstention par une prise de parole quand le président le demande;

Le président soumet la délibération aux votes : aucun vote contre et aucune abstention ne sont formulés. La délibération est adoptée à l'unanimité.

III/ FORMATIONS

1 – Projet de délibération portant cadrage des modifications des modalités de contrôles des connaissances prises en raison de la crise de COVID 19

Le président présente tout d'abord les éléments de contexte. La réflexion sur les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) est liée au calendrier et la question est très complexe puisque la date de fin de confinement et les modalités du déconfinement sont inconnues. L'évolution des prises de décisions par le ministère, notamment l'annulation des épreuves du baccalauréat, laisse penser qu'on ne pourra pas organiser nos examens en présentiel.

Presque toutes les universités de la région programment le retour des étudiants en septembre. Seule l'Université de Lille pense pouvoir organiser des examens en présentiel dès juillet.

Il faut souhaiter que le discours du président de la république le 13 avril apportera des précisions sur ces points encore incertains.

Les grandes orientations qui guident l'organisation des modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances sont les suivantes :

- 1) pour la première session des semestres pairs, il est préconisé d'adapter les modalités en fonction des notes déjà obtenues, qui peuvent être complétées par des contrôles à distance portant sur des éléments de compétences ;
- 2) les sessions de rattrapage en présentiel doivent être envisagées début septembre. Le Président rappelle que la dernière semaine du mois d'août doit être banalisée. ;
- 3) une session spéciale pour les étudiants empêchés devra être programmée début septembre.

Enfin, le président insiste sur la ligne de conduite de notre université qui doit guider les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances : la BIENVEILLANCE. Les dispositifs doivent être mis en œuvre dans le respect de l'équité et avec le souci de ne pénaliser personne.

Le projet de délibération présenté à la CFVU reprend les éléments qui ont émergé lors de la réunion organisée avec les composantes le 31 mars. Il a vocation à être enrichi au cours de cette CFVU selon l'avancée des réflexions des composantes.

Le président cède la parole à Corinne Robaczewski. Au vu de l'évolution très pessimiste de la situation, elle propose en tout premier lieu de modifier le paragraphe suivant : « *Ces nouvelles MCC feront l'objet d'un passage en CFVU organisée par visioconférence début mai, uniquement dans le cas où la reprise physique ne pourrait pas avoir lieu avant le 15 mai, ou aurait lieu dans des conditions dégradées (sortie progressive du confinement). Les examens « normaux » des sessions 1 et 2 ne pourraient être organisés sans changement de MCC, pour les formations qui n'y renonceraient pas, qu'à la condition qu'ils soient terminés avant le 15 JUILLET.* »

Corinne Robaczewski demande aux membres de la CFVU d'acter le principe que les examens de la session 1 des semestres pairs n'auront pas lieu en présentiel.

L'organisation de ces examens à distance peut s'envisager :

- soit en transformant des Unités d'Enseignement en contrôle continu ;
- soit en neutralisant des UE ;
- soit en organisant des évaluations à distance, sans surveillance. La plateforme Moodle offre de nombreuses possibilités pour ce faire.

Corinne Robaczewski précise aussi aux membres de la CFVU l'urgence dans laquelle on se trouve puisque l'ordonnance du 27 mars 2020 (ordonnance relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire) nous impose un délai de 15 jours pour porter les adaptations de nos MCC à la connaissance des étudiants. **C'est pourquoi elle propose également que la CFVU vote le principe d'une délégation aux directeurs de composantes pour adapter leurs MCC dans le respect du cadrage émanant de la CFVU et en informer les étudiants.** Les directeurs feront une restitution des modifications qu'ils ont mis en œuvre à la CFVU du 12 mai.

Monsieur le Président est d'accord pour ajouter ces deux principes dans la délibération de la CFVU. Il lui semble aussi qu'il faut réfléchir à l'organisation d'une partie des épreuves de rattrapage en distanciel. Pour les deuxièmes sessions d'examen, Corinne Robaczewski indique qu'il est possible de prendre le temps de la réflexion car elles devront en outre tenir compte des examens de substitution à destination des étudiants empêchés : étudiants empêchés de se connecter, étudiants malades du covid 19, ou encore étudiants réquisitionnés car ils sont dans la réserve sanitaire.

Corinne Robaczewski soulève ensuite la question du contenu des évaluations. Le projet de délibération dispose, comme il l'a été indiqué aux étudiants sur notre site internet dès le début du confinement: « *Dans tous les cas, pour les semestres pairs, les étudiants ne peuvent être évalués que sur les contenus dispensés en présentiel jusqu'au 14 mars (date de fermeture de l'université).* »

Or, un certain nombre de cours venaient juste de commencer à cette date. Aussi, afin de faciliter l'évaluation par le contrôle continu, il serait opportun d'apporter une exception pour les matières évaluées en contrôle continu et à la condition que tous les étudiants aient bien été connectés.

Le Président rappelle que toutes les universités ont arrêté le principe que les examens ne portent que sur des contenus d'enseignements dispensés en présentiel, dans le but de respecter l'équité entre les étudiants. Néanmoins, le contrôle continu à distance peut porter sur des compétences acquises (par exemple en lettres : une dissertation).

Bertrand Mazure n'est pas favorable à prévoir des exceptions et il indique que le principe de bonification proposé par Frédéric Boussemart est une alternative intéressante : il ne s'agit pas d'attribuer une note directe sur des contenus dispensés durant le confinement mais de bonifier le travail sous forme d'une plus-value.

Corinne Robaczewski signale que certaines formations ont repris leurs enseignements tardivement et s'inquiète de la manière dont elles vont pouvoir être évaluées. Isabelle Caby et Gabriel Velu confirment que des formations dans leurs UFR se trouvent dans cette situation, les semestres pairs ayant débuté par une mise en stage. Pour ces formations, une simple bonification des travaux rendus durant le confinement n'est pas suffisante. Ils proposent de laisser les composantes se saisir des exceptions envisagées.

Corinne Robaczewski attire toutefois l'attention des membres de la CFVU sur le risque juridique que cette modification va engendrer puisqu'elle n'est pas conforme à ce qui est affiché sur notre site internet depuis le début du confinement. C'est pourquoi elle propose à la CFVU de préciser la phrase plutôt que de la modifier: les étudiants ne peuvent être évalués que sur les contenus dispensés en présentiel jusqu'au 14 mars **lorsqu'il s'agit d'une évaluation dite terminale et synchrone.** Cette mesure concerne donc uniquement les contrôles terminaux et permet d'assouplir les conditions des évaluations en contrôle continu.

Le président est d'accord avec cette proposition qui va dans le même sens que ce qui est recommandé dans le plan de continuité pédagogique. La continuité pédagogique permet d'effectuer du contrôle continu à distance lorsqu'il s'agit d'évaluer des compétences. Il fait cependant remarquer que ce principe ne peut s'appliquer qu'à des formations pour lesquelles on est certain qu'il n'y a pas ou peu d'empêchés.

Sylvie Coste informe les membres de la CFVU que le recensement des étudiants empêchés est en cours : des ordinateurs destinés au prêt étudiants ont été commandés et des discussions sont en cours avec les opérateurs et fournisseurs internet. Marie-Pierre Parenton confirme qu'à l'IUT de Lens, en particulier pour les DUT 1 et 2 pour lesquels le rythme des évaluations est resté le même puisqu'ils sont sous le régime du contrôle continu, la priorité a été d'informer les étudiants et d'identifier tous les étudiants empêchés.

Concernant les étudiants empêchés, Corinne Robaczewski souhaite que la délibération dispose : « *Il faudra veiller en conséquence à l'égalité de traitement des candidats en **identifiant** et non en essayant d'identifier au maximum les étudiants n'ayant pas d'accès internet.* » En conséquence l'université leur proposera une session d'examens de substitution.

Le Président précise qu'une session d'examens sera organisée tout début septembre, en particulier pour les étudiants empêchés. Le choix de septembre n'est certes pas préconisé par le ministère mais il ne s'y oppose pas. Cette solution a été retenue par l'UPJV et l'ULCO car si le nombre d'étudiants concernés est assez faible, le décalage du calendrier de la rentrée ne dépassera pas une semaine. Mais Corinne Robaczewski craint que la rentrée de septembre soit très chargée et préconise d'organiser des modalités particulières pour permettre l'évaluation des empêchés.

De même, Sylvie Berger attire l'attention sur la situation des étudiants en fin de cycle qui, s'ils souhaitent commencer un nouveau cycle dans une autre université, seront pénalisés par la proclamation trop tardive des résultats d'examens. Marie-Hélène Garcia s'inquiète quant à elle des conditions d'organisation matérielle et logistique de ces épreuves, en particulier sur le site d'Arras où quatre UFR vont devoir se partager des espaces communs dans des conditions encore dégradées.

Le Président insiste sur le fait qu'une session en présentiel en septembre ne pourra pas être évitée pour les étudiants empêchés. Toutefois, l'objectif est de simplifier, d'alléger les MCC, de faire preuve de beaucoup de bienveillance de manière à ce que cette session concerne le moins d'étudiants possible.

Laurence Tilloy s'interroge sur la définition de l'étudiant empêché et sur la manière dont il apporte la preuve de son empêchement. Corinne Robaczewski distingue trois catégories d'étudiants empêchés: l'étudiant empêché de se connecter (pas de matériel informatique, pas de connexion...), l'étudiant malade et l'étudiant réquisitionné. Pour ces deux dernières situations, la preuve peut être apportée facilement (certificat médical, attestation de l'employeur...). Pour ce qui est de l'impossibilité de se

connecter, il aurait fallu identifier le plus tôt possible les étudiants rencontrant des difficultés numériques par le biais d'un questionnaire ainsi que pour les étudiants dans l'incapacité de se connecter au moment de l'épreuve, demander de fournir une preuve telle qu'une capture d'écran. Sylvie Coste indique que les étudiants ne répondent pas aux questionnaires ; c'est pourquoi il apparaît plus fiable de les recenser par le biais des directeurs de composantes et des responsables de formation.

Brigitte Buffard-Moret et Anne Gagey réagissent car organiser trois sessions de rattrapages (une seconde session pour chaque semestre et une session supplémentaire en septembre pour les empêchés) va être très lourd. Il faut simplifier en organisant une seule session pour tout le monde en septembre tout en ayant conscience que cela décalera la rentrée de plusieurs semaines.

Pour Corinne Robaczewski, il faut se décider sur l'organisation d'une session spéciale pour les étudiants empêchés. Le cas échéant, il faut être précis sur la notion d'empêchés. Anne-Laure Hojnatzki rappelle que le point 2 de la délibération prévoit une seule session de rattrapages pour tous : la session de rattrapage concernera à la fois les étudiants recalés et les étudiants empêchés et tous les absents bénéficieront d'une absence justifiée.

Laurence Tilloy estime que les étudiants empêchés seront privés d'une seconde chance si on n'organise pas cette session de substitution.

Isabelle Caby considère que le choix peut être différent selon les formations et en particulier selon les effectifs. En effet, les petites cohortes peuvent organiser facilement le contrôle continu et proposer des épreuves alternatives aux étudiants empêchés qui ont été préalablement identifiés, ou encore de proposer des rattrapages en distanciel lorsqu'on est sûr qu'aucun étudiant ne se trouve dans l'impossibilité de se connecter. Au sein des grosses cohortes au contraire, on ne pourra pas se passer d'une session consacrée aux étudiants empêchés qu'il sera plus difficile d'identifier et suivre individuellement.

Corinne Robaczewski conclut en précisant que les composantes sont libres dans l'organisation de ces sessions de rattrapages tant que leurs décisions sont guidées par la bienveillance, comme l'a rappelé le président en début de séance. Elle précise aussi que cette organisation devra se faire dans le respect des consignes sanitaires et préconise l'achat massif de masques.

Le président demande aux directeurs de composante de présenter l'évolution de leur réflexion sur les modifications de MCC.

Bertrand Mazure expose le projet de l'UFR des sciences qui se veut bienveillant et équitable. La proposition permet aussi d'alléger considérablement les sessions d'examens puisque la délivrance des semestres pairs se base sur une formule de calcul tant pour la session 1 que pour la session 2. L'équipe de direction de l'UFR est partie du constat que pour certaines formations, aucune évaluation n'a pu être organisée. La proposition repose donc sur la possibilité de se fonder sur le parcours annuel de l'étudiant. La délivrance du semestre revient au jury de grade qui s'appuie sur la moyenne du semestre impair et sur une note de 10/20 qui est bonifiée si l'étudiant dispose de notes de contrôle continu satisfaisantes. La formule réalisée avec l'appui de Pascale Boizumault, est complexe puisqu'elle permet une évaluation globale de l'étudiant en tenant compte de la note maximale entre la moyenne du semestre impair, le contrôle continu et 10. La formule ne consiste pas en une neutralisation du semestre. Elle permet de tenir compte de chaque situation et de délivrer le semestre aux étudiants qui ont démonté sur l'année qu'ils ont travaillé.

Bertrand Mazure indique enfin que les étudiants seront admis au semestre par décision du jury et Laurence Tilloy précise que cette formule est un outil d'aide à la décision qui permet de dire que le semestre est acquis ou en absence justifiée. Elle permet au jury de grade de prendre le plus justement possible sa décision.

Le président considère que la note n'est pas ce qu'il y a de plus important, il faut que l'étudiant ait les ECTS.

Procès-Verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire du 10 avril 2020
Adopté à la CFVU du 12 mai 2020

Pour l'UFR de droit, Fanny Vasseur indique que la proposition de l'UFR des sciences lui semble être la solution la plus raisonnable dans le contexte actuel puisqu'il ne s'agit ni de donner le semestre ni de donner l'année. Cela tient aussi compte de tout le travail effectué en contrôle continu. Cette formule a aussi le mérite d'alléger très fortement les sessions d'examens et de répondre à de nombreuses problématiques en matière d'organisation. Il reste à envisager l'allègement de la session 2 du semestre impair.

Pour l'UFR EGASS, Eric Dehay est également très intéressé par la formule de l'UFR des sciences qui semble répondre aux inquiétudes des collègues arrageois par l'allègement considérable des sessions d'examens.

A la FSA, Gabriel Velu a une réflexion différente: il comptait organiser les examens des semestres 2 en présentiel en juin puis enchaîner en juillet avec les sessions de rattrapage. Cette position est à revoir et il va étudier le modèle « Jean Perrin ». A sa question sur les étudiants en réorientation, Bertrand Mazure explique qu'ils sont obligés de passer la deuxième session du semestre impair. En outre, Gabriel Velu se demande aussi si la formule permet de tenir compte des notes qui ont pu être obtenues, notamment des notes de stages. Bertrand Mazure rappelle que le contrôle continu est pris en compte et même privilégié puisque la formule retient la note maximale.

A l'UFR STAPS, Isabelle Caby indique que le principe retenu est celui de l'allègement et de la simplification des MCC des semestres pairs. Pour les petites cohortes, il sera possible de prévoir des évaluations en distanciel des deux sessions. Elle n'adhère pas complètement à la formule « Jean Perrin » et notamment à la façon dont la deuxième chance est évaluée. Elle souhaite trouver un compromis et mutualiser les deux sessions de rattrapage est une alternative séduisante.

Brigitte Buffard-Moret va très certainement suivre cette suggestion pour l'UFR de lettres et arts, de manière à perturber le moins possible la rentrée.

A l'IUT de Lens, Marie-Pierre Parenton rappelle que les DUT 1 et 2 ont des MCC spécifiques mais ils rencontrent le problème des évaluations dont les résultats ne sont pas satisfaisants. En ce qui concerne les licences professionnelles : ce sont de petits effectifs et le maintien du calendrier initial pour 80 % des effectifs est possible. Il reste néanmoins la question de l'équité liée à l'alternative entre stage et projets d'études.

Le Président précise que les composantes peuvent adapter la formule Jean Perrin selon leurs besoins. Il faut dans ce cas informer le plus rapidement possible les étudiants. Il fait part de sa volonté d'annexer le document à la délibération. Corinne Robaczewski propose de la faire figurer comme étant un guide méthodologique. Elle estime néanmoins qu'il faut garder la possibilité de mettre des notes pour permettre d'attribuer des mentions. Bertrand Mazure précise que la formule donne une grande liberté au jury pour valider des UE à l'intérieur des semestres pairs : il est donc possible de délivrer des notes.

Enfin, Frédéric Boussebart présente la formule qui permettra d'attribuer un bonus au stage. Il explique que cette formule reprend la note maximale entre la note de semestre avec le stage inclus et la note de semestre sans le stage.

Il serait en outre intéressant d'étendre cette formule à toute unité neutralisée pour lesquelles des projets à distance ont été réalisés.

Le Président précise à la CFVU que le bureau Apogée de la direction des études va tester la faisabilité de la formule de Jean Perrin ainsi que la formule de Frédéric Boussebart: l'objectif est de modifier le moins possible les MCC dans Apogée.

Le Président rappelle aux composantes la nécessité d'organiser les conseils UFR.

Corinne Robaczewski et le Président ne souhaitent pas modifier le document en séance comme le propose Anne-Laure Hojnatzki.

En conclusion : L'ensemble des principes suivants sont adoptés par les membres de la CFVU :

- acter qu'aucun examen de la session 1 des semestre pairs ne sera organisé en présentiel ;
- donner délégation aux directeurs de composantes pour modifier les MCC et informer les étudiants ;
- permettre une exception au principe d'évaluer sur les contenus dispensés en présentiel jusqu'au 14 mars, pour le contrôle continu ;
- annexer la formule Jean Perrin à la délibération comme modèle ;

Corinne Robaczewski et Anne-Laure Hojnatzki modifient le document dans le respect de ces décisions. La délibération modifiée sera envoyée aux membres de la CFVU qui disposeront d'un délai raisonnable pour le valider.

2) Recrutement en Master 1: modifications des pré-requis en raison de la crise du COVID-19 (vote)

Corinne Robaczewski explique que prévoir des entretiens en présentiel n'est plus possible dans le contexte actuel. Le tableau soumis au vote a donc retiré toute référence à des entretiens en présentiel dans les pré-requis du recrutement en Master.

Corinne indique aussi qu'une deuxième campagne de recrutement pourra être autorisée vu le contexte. En outre, les délais laissés au candidat pour procéder à son inscription administrative ne seront pas contraints cette année.

Sur la plateforme Parcoursup, les entretiens sont aussi retirés. Cela fera l'objet d'un vote à la prochaine CFVU.

Les modifications des pré-requis en Master ne font l'objet d'aucune observation et sont donc réputés adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H48.

Le Président

Pasquale MAMMONE

